

## **CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2020**

L'an 2020, le 07 juillet à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID 19.

**Présents** : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoint au Maire, Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Olivier LE HENAFF, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON.

**Absents** : Flavie GUILLOTEAU (pouvoir à Lydia BEATRIX-BALLET), Violette GAUTREAU (pouvoir à Nathalie ANCIAUX).

| Nombre de conseillers | Présents | Votants |
|-----------------------|----------|---------|
| 19                    | 17       | 19      |

**Secrétaire de séance** : Saïd Kaddar

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : désignation des représentants du SYDELA et Atlantic Eau. A l'unanimité, les membres du conseil autorisent l'ajout de ces deux points.

### **Approbation du compte-rendu du 9 juin 2020**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Information : WE de permanence :**

Les élus du bureau (Maire et Adjoint) assureront à partir de septembre prochain, des week-ends de permanence avec ligne téléphonique et kit pour faire face aux différentes situations. Lors de ces permanences, un moment d'échange pourrait être fait au café restaurant le samedi matin. Le planning sera transmis ultérieurement.

### **Information : changement du lieu des Bureaux de vote**

Afin de faciliter l'organisation des bureaux de vote et améliorer la circulation des électeurs, le bureau municipal propose de placer les deux bureaux de vote dans la salle polyvalente au lieu des deux salles du restaurant scolaire. L'ensemble du conseil est favorable.

### **Information : Branchement camion pizzas**

Suite à la demande de Mr et Mme MICHEAU, gérants du camion « Ze Pizza » présent sur Teillé tous les vendredis soir depuis février 2017, le Maire propose de donner un accord de principe pour le branchement électrique sur le coffret communal situé dans un banc en pierre devant le Proxi. La clé du coffret pourrait être transmise aux gérants.

Le coût de ce branchement devra faire l'objet d'une évaluation.

L'ensemble du conseil est favorable.

### **CR de la commission ACS (Asso / Culture / Sport) par Catherine Rouil**

Rencontre festive avec les Teilléens le vendredi 4 septembre 2020 à 18h30 devant le Proxi (Musique, buffet et boisson). Objectif : échange entre les nouveaux membres du conseil et la population. Le visuel sera élaboré par le commission Communication, une fiche d'organisation sera transmise avant la fin juillet. Proposer une « Urne à idées ».

Calendrier du déconfinement : attendre le 10 juillet (fin de l'état d'urgence sanitaire).

Association : retour sur l'enquête des besoins des associations après le 11 juillet 2020. Prévoir une réunion avec les associations début octobre pour le calendrier 2021, leurs besoins en terme de salles. Nouvel évènement à l'étude : fête de la musique 2021.

Évènements 2020 : Illumina'sons le 4 décembre 2020 (en même temps que le Téléthon) => organiser un groupe de travail ouverts aux Teilléens et aux associations ; organisation du Noël des scolaires.

Théâtre de Teillé : à cause du confinement, New Rancard re-programme des séances sur 2020-2021. La commune reprendra la programmation à compter de 2021-2022.

Grands projets :

→ Salle de sports

- Parc des Sculptures : invitation à une visite avec les élus de Mouzeil le 12 septembre 2020 à 10h.
- Tourisme : ouverture d'un groupe de travail à la population (rencontre à venir avec la COMPA, L'office du tourisme et l'association SEVE).

Annulation des Guinguettes de l'Erdre ainsi que des 70 ans et + pour 2020.

R. Proux : organiser un nouveau Forum des associations ? => à revoir en commission.

### **Projet d'Arrêté relatif à la lutte contre les nuisances sonores**

Le maire présente le projet d'arrêté afin d'en informer l'ensemble du conseil. Il est précisé que deux plaintes ont déjà été déposées en gendarmerie afin d'assurer un retour au calme et réduire les dégradations sur les biens communaux.

Les particuliers ne seront pas autorisés à faire du bruit le dimanche. L'horaire du soir est harmonisé : 20h.

### **Création d'une commission Cimetière**

Le bureau municipal propose la création d'une commission Cimetière, l'agent en charge des espaces verts sera invité à chaque réunion. Les membres sont : Arnaud PAGEAUD, Jérôme SQUELARD, Florent LIRONDIERE, Françoise CHEREL. Date d'une première réunion : 9 juillet 2020 à 15h00 au cimetière.

Projet : végétalisation, faire un règlement de cimetière, créer un jardin du souvenir, réaménager la partie basse du cimetière.

### **CR de la commission Communication par Lydia BEATRIX-BALLET**

Intramuros : 178 personnes utilisatrices à Teillé. Les associations ont été informées.

Site Internet : refonte à prévoir mais en plusieurs tranches compte-tenu du coût (environ 4 600€)

Teillé Actualités va devenir Teillé Mag' à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Teillé Panorama : rendez-vous le 22/07/2020 avec l'imprimeur + Françoise et Catherine.

### **Projet de la salle de sports**

Rendez-vous avec l'architecte le 2 juillet 2020 : le souhait des élus est d'avoir une salle de sports couplée avec une salle à vocation culturelle (bibliothèque / musique / lieu d'accueil enfance jeunesse) => plans et estimations financières à présenter lors d'une réunion des conseillers le 11 septembre 2020 à 18h00.

Les élus souhaitent organiser une réunion participative avec la population.

La salle d'activités pourrait changer d'utilisation.

### **Délibération n°2020-044 : Zone d'activités de la vieille Rue : préemption d'un bien pour le compte de la COMPA**

Monsieur le Maire expose :

Le Maire sortant a signé la déclaration d'intention d'aliéner n° DIA04420220W0002 relative à l'acquisition des parcelles ZW0293 (2 703m<sup>2</sup>), ZW0291 (63m<sup>2</sup>), situées dans la zone Artisanale de la Vieille Rue. La commune a préempté ces deux terrains pour le compte de la COMPA pour un montant de 42 000€.

Par délibération en date du 11/06/2020, le conseil communautaire a décidé de l'acquisition des dites parcelles pour un montant de 42 000€ et a autorisé le président de la COMPA à signer l'acte de vente au profit de la COMPA.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : de l'acquisition, au prix de 42 000€, des parcelles sises rue de la Vieille Rue, cadastrées ZW0293 (2 703m<sup>2</sup>), ZW0291 (63m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 2 766m<sup>2</sup> (terrain et bâtiment) par la COMPA

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

*Reçu en Préfecture le 09/07/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_044-DE*

### **Agrandissement de la Zone d'activités**

Le Maire rappelle les faits : lors du mandat précédent, aucun accord n'a été trouvé lorsque la COMPA a proposé l'achat du terrain aux consorts Eriau (ZW185), destiné à recevoir des activités économiques. Le Maire a repris contact pour essayer de débloquer la situation.

L'achat de ce terrain situé aux Rochettes, permettrait d'éviter une modification du PLU (transfert de cette zone sur d'autres parcelles). Cette modification du PLU entraînerait des coûts supplémentaires et un délai d'installation d'artisans ou d'entreprises rallongé.

### **Terrain Belvédère**

Suite à une demande d'acquisition et un dépôt de certificat d'urbanisme pour un terrain situé au Belvédère, le maire va demander à l'usager de déposer un permis d'aménager. Ce point sera présenté ultérieurement en conseil.

### **CR de la commission Urba / Voirie / Bâtiments par Florent LIRONDIERE**

-Voirie :

Rencontre avec les habitants de la Guibretière pour imaginer des aménagements afin de sécuriser le village (réduction de la vitesse par des chicanes, remettre les panneaux en place, installation de miroirs, interdire la traversée du village aux poids lourds de plus de 3.5T). Le trop-plein de la mare a été résolu.

Des routes du secteur vont être transformées en chemin agricole pour limiter l'entretien.

La Justière : devis en cours pour résoudre le problème d'eaux pluviales (réfection de la route et enrobé).

La Basse Jounière : devis en cours pour résoudre le problème d'eaux pluviales : busage.

Route de la Gapaillière vers les Linières : enduit d'usure à venir.

-Service technique :

Plan d'eau : arbres tombés évacués + élagage des arbres par une entreprise en juillet.

Espace enfance jeunesse : grillage et pose d'un portillon à venir.

Cimetière : arrachage manuel terminé.

Dépôts sauvages : très fréquents près des containers, en campagne => ne pas hésiter à signaler ces faits.

A l'étude : installation de nouveaux jeux d'enfants au plan d'eau.

-Point sur les demandes d'autorisations d'urbanisme

-Balayeuse intercommunale (Riaillé, Teillé, Joué sur Erdre, Pannecé, Trans sur Erdre) : gros entretien à prévoir. Une réflexion est en cours pour l'acquisition d'un nouveau matériel.

-Gens du voyage : installation au terrain de foot car présence point d'eau.

-Bâtiments (par Aurélie Rousseau) :

Demande des agents de la cantine pour agrandir le restaurant scolaire => devis avec CM Batim

Travaux classe 5 Ecole J. Demy : plafond, peinture, éclairage LED en cours

Eclairage public : réparation des horloges par D. Rayer. Souscription de la maintenance par le SYDELA à l'étude pour le niveau 2 (3 772€ / an).

Mairie : changement des luminaires intérieur pour des panneaux LED + dalles chauffantes.

Radar pédagogique : achat à l'étude.

F. DUPONT : réfection éclairage du plan d'eau ? => à budgétiser au fur et à mesure.

### **Terrain Les Vermeuousses**

Le Maire rappelle les faits : le propriétaire de la parcelle ZH16 est en liquidation judiciaire. Le Mandataire judiciaire a interrogé la commune sur son souhait d'acquisition. L'exploitant agricole a été également informé, il est intéressé par ce terrain. Un rendez-vous avec ce dernier sera organisé prochainement.

Pour la commune, cette parcelle est bien localisée pour de futurs aménagements.

### **CR de la commission Enfance Jeunesse par Nathalie ANCIAUX**

Restaurant scolaire : tout s'est bien déroulé depuis le retour de tous les enfants. L'organisation de la rentrée est axée sur le fait d'élargir le temps de repas du second service (échelonner l'arrivée des enfants et service à table). Problématique : les enfants ne respectent pas le personnel communal, Actions = les élus feront une intervention à la rentrée à la cantine + nommer un médiateur parmi les enfants.

Logiciel Cantine : choix en cours.

Rentrée scolaire J. Demy : les effectifs sont en baisse en septembre prochain. Il est précisé qu'une fermeture de classe interviendrait à 100 élèves.

L'association FCPE s'interroge pour devenir une association sans étiquette pour attirer plus de familles.

La rentrée se fera en musique avec un pot d'accueil.

Travaux : installation des vidéoprojecteurs à venir, devis en cours pour l'évacuation des eaux pluviales dans la cour, réfection classe 5.

Projet d'embellissement de la cour.

Conseil Communal des jeunes : fait un état des lieux du CCJ.

Remise des lots du concours dessin avec la maison de retraite le 04/09/2020. Idée de parrainage entre les enfants et la maison de retraite.

Raid Loire fin octobre avec les jeunes

SIVOM : Nathalie ANCIAUX vice-présidente. Visite des lieux d'accueil du SIVOM à venir.

Les dates de vacances du bureau municipal sont communiquées. Les permanences du Maire et du 2<sup>nd</sup> adjoint sont reprécisées.

Une formation sur les Finances locales sera assurée par Stéphanie Piolain le jeudi 10 septembre 2020 à 18h00 en mairie.

### **Délibération n°2020-045 : Renouvellement CCID**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

| <b>NOM</b> | <b>PRENOM</b> |
|------------|---------------|
| DABOUIS    | JULIEN        |
| CHEREL     | EMILIE        |
| MICHELOT   | YVES          |
| GAUTIER    | MICHEL        |
| LIRONDIERE | FLORENT       |
| HUARD      | MICHEL        |
| LEBRETON   | CHRISTOPHE    |
| LEPINE     | ALAIN         |
| RAVARD     | CELINE        |
| GASTINEAU  | MARGUERITE    |
| JAUNASSE   | LAURENT       |
| ROUSSEAU   | AURELIE       |
| MOREAU     | NICOLAS       |
| DOUET      | LAURENT       |
| VALLEE     | MICKAEL       |

|            |              |
|------------|--------------|
| GROIZEAU   | JEAN-CHARLES |
| BLANCHET   | CHRISTIAN    |
| JOLY       | MARINA       |
| LAMBERT    | ANDRE        |
| MICHEL     | DENIS        |
| LAURENDEAU | KARINE       |
| DESORMEAUX | MICKAEL      |
| GODARD     | JEAN-PAUL    |
| COTTINEAU  | THERESE      |

Reçu en Préfecture le 09/07/2020  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_045-DE

### **Délibération n°2020-046 : Indemnités du Maire : baisse du taux**

Lors de la séance du 25 mai 2020, le conseil a délibéré pour un taux à 48 % pour les indemnités du maire. Le montant brut issu de ce taux (1 866,91 €) est soumis au régime général, ce qui implique une dépense supplémentaire pour la commune : environ 566€ / mois (non prévu au budget).

Pour ne pas cotiser au régime général, le brut doit être à inférieure à 1714€ brut / mois. Le Maire propose de fixer son indemnité à 44 % (soit 1711.34€ brut / mois).

|                                 | Taux en % |
|---------------------------------|-----------|
| Taux du Maire                   | 44        |
| Taux du second Adjoint          | 27        |
| Taux des quatre autres Adjoints | 15        |
| Taux d'un conseiller Délégué    | 12        |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité avec effet dès le mois de juillet de :

- Fixer le taux des indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué comme énoncé ci-dessus,
- Les indemnités des élus seront calculées en fonction des pourcentages votés et de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Reçu en Préfecture le 09/07/2020  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_046-DE

### **Délibération n°2020-047 : Avis sur Modification n° 1 - PLU de PANNECE**

La commune de Pannecé a lancé une modification de son PLU (plan local d'urbanisme). Une enquête publique est actuellement en cours du 15 juin au 16 juillet 2020. Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, la commune de Teillé est appelée à donner son avis.

Les modifications portent sur les points suivants :

- Point 1 – Prise en compte des demandes du Département de la Loire-Atlantique
- Point 2 – Mise à jour de la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination
- Point 3 – Reprise du règlement écrit relative à des remarques des erreurs et à une uniformisation de PLU au niveau de la COMPA.
- Point 4 – Élaboration d'une OAP en densification, « Rue des Cèdres »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De n'émettre **aucune observation particulière** sur les points énoncés ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 09/07/2020  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_047-DE

### **Plan communal de sauvegarde (PCS) : mise à jour**

Prévus par la loi de modernisation de la sécurité civile, les PCS constituent un ensemble de documents d'information préventive et de protection de la population que doivent élaborer les maires. Le plan de sauvegarde communal constitue à la fois un guide d'actions sommaires et l'instrument de travail permettant au maire et à ses collaborateurs de gérer, dans les meilleures conditions possibles, les accidents et incidents graves.

Ce document doit être mis à jour, il est proposé de créer un groupe de travail qui sera composé de Arnaud PAGEAUD, Jérôme SQUELARD, Samuel ROBERT et Lydia BEATRIX-BALLET.

### **Information CCAS**

Le Maire informe l'assemblée qu'il nommera les membres du CCAS hors conseil le 9 juillet 2020.

### **Délibération n°2020-048 : Aire de Camping-Car**

La borne de paiement permettant l'accès à l'aire de Camping-Car ne dispose que de quatre lignes de tarifs. Le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 :

-De supprimer le tarif 3€ pour 4 heures très peu utilisé.

-D'appliquer les tarifs suivants :

- 6€ / la nuit
- 11€ / les 2 nuits
- 15€ / les 3 nuits
- 35€ / les 7 nuits

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

→ De changer les tarifs comme énoncé ci-dessus.

*Reçu en Préfecture le 09/07/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_048-DE*

### **Délibération n°2020-049 : Désignation des représentants au SYDELA**

Le Maire expose qu'il convient de modifier la délibération du 9 juin 2020 relative à la désignation des représentants au SYDELA pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

→ De désigner les représentants suivants :

- Titulaires : Arnaud PAGEAUD et Samuel ROBERT,
- Suppléants : François DUPONT et Aurélie ROUSSEAU.

*Reçu en Préfecture le 09/07/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_049-DE*

### **Délibération n°2020-050 : Désignation des représentants à ATLANTIC EAU**

Le Maire expose qu'il convient de désigner deux représentants à ATLANTIC EAU (service public de l'eau potable) pour la durée du mandat. Il rappelle que la compétence est du ressort de la COMPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

→ De désigner les représentants suivants :

- Jérôme SQUELARD, titulaire et Saïd KADDAR, suppléant.

*Reçu en Préfecture le 09/07/2020*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2020\_050-DE*

### **Informations et courriers :**

→ Extension du parc éolien des Touches / autorisation environnementale unique pour la société d'exploitation Eolienne Commune de l'Erdre (INERSYS) sur la commune de Joué sur Erdre.

→ Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire :

- DIA n° 20W0004 : Non préemption sur la vente des terrains bâtis 28 chemin de la Halte.
- Signature de la convention relative à l'intervention d'une archiviste mandatée par le Centre de Gestion de Loire Atlantique. Cette prestation était prévue au budget (archivage fait tous les deux ans).

Calendrier :

| Date                    | Horaire | Réunion                                     |
|-------------------------|---------|---------------------------------------------|
| jeudi 27 août 2020      | 19h00   | Maire et Adjointes                          |
| mardi 8 septembre 2020  | 19h00   | Conseil                                     |
| jeudi 10 septembre 2020 | 18h00   | Formation finances / présentation du budget |
| jeudi 1er octobre 2020  | 19h00   | Maire et Adjointes                          |
| mardi 13 octobre 2020   | 19h00   | Conseil                                     |
| jeudi 29 octobre 2020   | 19h00   | Maire et Adjointes                          |
| mardi 10 novembre 2020  | 19h00   | Conseil                                     |
| jeudi 3 décembre 2020   | 19h00   | Maire et Adjointes                          |
| mardi 15 décembre 2020  | 19h00   | Conseil                                     |

### **Questions diverses :**

J. SQUELARD : présentation de la Gendarmerie avant une séance de conseil (date à fixer) + visite de la carrière GSM (Guibourgère) à prévoir.

A. PAGEAUD :

-Un dossier de sécurisation de la voirie (dans la zone artisanale) a été déposé le 3 juillet 2020 dans le cadre des amendes de police (Conseil départemental) pour obtenir une subvention.

-COMPA : 1<sup>er</sup> conseil communautaire le 9 juillet 2020 pour l'élection du président (trois candidats potentiels).

F. CHEREL : pourquoi les petites bibliothèques ne rouvrent pas ? réponse : raison sanitaire. Elle postule pour le poste de référente Bibliothèque et Handicap. L'ensemble du conseil est favorable.

A. RULLIER : propose de participer ensemble aux Formations en ligne destinées aux élus.

Fin de la séance : 21h10